

# DEMANDEZ VOTRE PASS DÉCHÈTERIE



**Le 1er mars 2024, il sera obligatoire, pour les usagers, de se présenter avec le PASS DÉCHÈTERIE à l'entrée des déchèteries.**

Demandez votre PASS DÉCHÈTERIE dès maintenant, via un formulaire en ligne (prévoir de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois – exemples factures Edf, téléphone etc.) en cliquant sur le lien ci-après :

[#www.decaset.fr#](http://www.decaset.fr)

*Les personnes qui éprouvent des difficultés avec l'informatique ont la possibilité de s'inscrire via un formulaire papier :*

[#FORMULAIRE INSCRIPTION PASS DECHETERIE.pdf#](#)

À savoir :

- Avant le 1<sup>er</sup> mars 2024, même si les usagers ne s'inscrivent pas, ils continueront à pouvoir accéder aux déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

**INFOS DÉCHÈTERIES**



**FACILITEZ VOTRE  
VENUE EN DÉCHÈTERIE  
ET DEMANDEZ DÈS  
MAINTENANT**

**VOTRE**

**PASS**

**NOUVEAU**

**DÉCHÈTERIE**

**À PARTIR DU 1ER JUILLET 2023**



**À partir du 1er juillet 2023,  
l'accès aux déchèteries du  
territoire est facilité !**



**Demandez dès à présent votre**

# **PASS DÉCHÈTERIE**

*Afin d'éviter aux usagers d'apporter un justificatif de domicile à chacune de leur venue, Decoset met en place un PASS permettant d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire.*

**Au 1er Mars 2024, ce PASS devra  
être présenté pour accéder aux  
sites\*.**

**Scannez le QR Code pour  
créer votre compte !**



*\*Un PASS temporaire vous sera délivré en attendant la validation de votre compte.  
L'accès aux déchèteries est interdit aux professionnels.*